

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du mardi 9 avril 2013

sous la présidence de M. Norbert DOR, Maire.

Présents : 11

Absent excusé : 1 (ayant donné procuration)

Absent non excusé : 1

Délibération n° 1 – Vote du Compte Administratif 2012

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Angèle DUFFLO, première adjointe au Maire, délibérant sur le Compte Administratif 2012 pour le budget Commune, dressé par Monsieur Norbert DOR, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif :

a) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2012 lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses de fonctionnement	761.272,07 €
- Recettes de fonctionnement	968.818,71 €

Soit un excédent de fonctionnement de 207.546,64 €

- Dépenses d'investissement	371.681,59 €
- Recettes d'investissement	515.639,40 €

Soit un excédent d'investissement de 143.957,81 €

Résultat de clôture = + 351.504,45 €

b) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux crédits et aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

c) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

d) vote, approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à l'unanimité.

Délibération n° 2 – Approbation du Compte de Gestion 2012

Monsieur Norbert DOR, Maire, présente au conseil municipal le Compte de Gestion 2012 dressé par Madame Laetitia DORCKEL-ALTMAYER, Comptable public.

Après délibération, le conseil municipal approuve le Compte de Gestion 2012 à l'unanimité.

Délibération n° 3 – Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2012

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Norbert DOR, Maire,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2012, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2012,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section	Résultat CA 2011	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2012	Restes à réaliser 2012	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	-169 163,09 €		313 120,90 €	<u>1 299 968,00 €</u> 588 000,00 €	-711 968 ,00 €	-568 010,19 €
FONCT	205 215,83 €	205 215,83 €	207 546,64 €			207 546,64 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2012	207 546,64 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	207 546,64 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/1068 :	207 546,64 €
Déficit global cumulé au 31/12/2011 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Délibération n° 4 – Fixation du taux d'imposition des taxes pour 2013

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le taux des taxes pour 2013, à savoir :

- Taxe d'habitation	12,63 %
- Taxe foncier bâti	12,26 %
- Taxe foncier non bâti	62,25 %

Délibération n° 5 – Vote du Budget Primitif 2013

Monsieur Norbert DOR, Maire, présente au conseil municipal le projet de Budget Primitif 2013 s'établissant comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses	780.173,00 €
- Recettes	780.173,00 €

Section d'investissement

- Dépenses	2.036.937,00 €
- Recettes	2.036.937,00 €

Après délibération, le conseil municipal vote le Budget Primitif 2013 à l'unanimité.

Délibération n° 6 – Composition du Conseil Communautaire

Le Conseil Municipal de Gros-Réderching,

Sur le rapport de M. Norbert DOR, Maire,

Vu l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 ;

Vu les statuts actuels de la Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 mars 2013 ;

Le Maire expose à l'assemblée que compte-tenu des dispositions législatives visées ci-dessus, il est nécessaire de délibérer sur la composition du Conseil Communautaire. Les communes de Petit-Réderching, Achen et Schmittviller perdraient un siège avec la nouvelle répartition proposée par la loi.

Commune	Nombre de sièges actuels	Nombre de sièges en application de l'article L.5211-6-1
Rohrbach-lès-Bitche	5	5
Petit-Réderching	4	3
Gros-Réderching	3	3
Bining	3	3
Achen	3	2
Bettviller	2	2
Rahling	2	2
Etting	2	2
Schmittviller	2	1
TOTAL	26	23

Le Maire demande donc à l'assemblée de maintenir la répartition telle que prévue par les statuts de la Communauté de Communes comme indiqué sur le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

. de maintenir la répartition telle que prévue par l'article 3 des statuts de la Communauté de Communes à savoir « **Chaque commune est représentée par 2 délégués titulaires au minimum avec 1 délégué titulaire supplémentaire par tranche entamée de 500 habitants au-dessus de 1000 habitants (population totale) ».**

Délibération n° 7 – Droit de place

Après délibération, le conseil municipal décide d'instaurer un droit de place annuel d'un montant de 200,00 € pour les entreprises et auto-entrepreneurs.

Délibération n° 8 – Subvention

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention de l'Association des Parents d'Elèves de Gros-Réderching pour effectuer une sortie d'une journée au Parc de Freypertuis avec parents et enfants (hors périodes scolaires).

Après délibération, le conseil municipal décide de verser une subvention de 250,00 € pour l'organisation de cette journée récréative.

Délibération n° 9 – Acquisition d’un ordinateur et d’un logiciel Microsoft Office famille et entreprise 2013 pour la bibliothèque Marcel Pagnol et demande de subvention au Département

Après délibération, le conseil municipal décide d’acquérir un ordinateur et un logiciel Microsoft Office famille et entreprise 2013 pour la bibliothèque Marcel Pagnol pour un montant total HT de 1.744,61 €.

Le conseil municipal sollicite une subvention du Département.

Les crédits pour la réalisation de cette acquisition seront inscrits au Budget Primitif 2013 par décision modificative au programme Opérations non affectées à l’article 2183.

La part restant à la charge de la commune sera couverte par les fonds libres.

Délibération n° 10 – Acquisition d’un débroussailleuse

Le conseil municipal décide d’acquérir une débroussailleuse auprès des Ets BOUVY à Gros-Réderching pour un montant de 20.011,00 € TTC avec commande électrique.

Le Maire est chargé de demander une garantie de 2 ans pièces et main d’œuvre.

Norbert DOR,
Maire :